



Relevé de décision de l'atelier SLGRI n°3

19 novembre 2015

2 Objectifs :

-Améliorer et poursuivre les actions de gestion de crise

-Faire émerger les actions permettant de réduire la vulnérabilité des réseaux

Étaient présents :

Eric FORENS	Commune de Maubeuge
Frédéric BEZET	Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (ADUS)
Nathalie GAFFET	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nord-Pas -de-Calais
Michel FOLCHER	Conseil Départemental 59
Jean VENDEVILLE	Conseil Départemental 59
Emmanuel CHAGNE	Météo France
Philippe SCULIER	Voie Navigable de France (VNF)
Bernard GLORIEUX	Voie Navigable de France (VNF)
Alain MATHURIN-DOLLO	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)
Amandine DUFLOS	S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis
Jean Marie GLACET	Chambre Régionale d'Agriculture
Matthieu FLAMME	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Cyrille DELVALLEE	Centre Permanent d'Initiative Pour l'Environnement (CPIE) Bocage de l'Avesnois
Laurent FOUCRIER	SDIS 59
Grégory LEFRANCOIS	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM)
Edwige FOURNIER	DDTM
Alexandre DE GEEST	DDTM
Alain BOURJOT	DDTM
Guillaume DHUIEGE	SMPNRA
Antoine SIMON	Noréade
Joël DANLOUX	Nord Nature Environnement





Afin de guider les réflexions, 4 grandes phases de la gestion de crise avaient été préalablement définies et ont été proposées aux participants :

- 1 – Avant la crise
- 2 – L'alerte
- 3 – Le traitement de la crise
- 4 – Post crise

Au sein de celles-ci des idées, des propositions, des solutions ont été discutées avec les différents participants.

Au cours des échanges, les participants ont pu exprimer des besoins, formuler des propositions et apporter des éléments de connaissance notamment sur le dispositif Vigie-crues.

1 – Avant la crise

La première partie du diaporama a rappelé les grands principes et les objectifs de cette phase de la gestion de crise.

En effet, il a été présenté un état des lieux des documents majeurs de la gestion des risques qui sont le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Ces trois rassemblant la veille en matière de réalisation et d'actualisation.

Pour rappel, les DICRIM et PPR ne sont pas des outils de gestion de crise.

Le DICRIM est un document d'information pour la population ; le PPR un outil de planification.

D'autres pistes d'action ont été exposées:

- s'assurer du caractère opérationnel des PCS, des Plans particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) des établissements scolaires ainsi que des Plans de Continuité de l'Activité (PAC) pour les collectivités et entreprises ;
- Il faut aussi s'assurer de la bonne qualité des PCS et de la prise en compte du risque d'inondation. Idem pour les DICRIM
- conseiller/promouvoir aux élus de s'abonner au service Alerte Pluies Intenses des Communes (APIC) ;
- rappeler fréquemment à la population les règles élémentaires de prudence à respecter lors de la survenue d'une inondation et mettre en place des exercices territoriaux portant sur la gestion du risque inondation.

L'avant crise est gérée par deux outils informatiques : le Service de Prévision des Crues (SPC) et le réseau d'alerte Pluies Intenses pour les Communes (APIC)

Service de prévision des crues (SPC) :





- Porté par l'Etat
- Concerne uniquement les inondations par débordement de cours d'eau
- Une carte de vigilance crues élaborée systématiquement deux fois par jour à des horaires réguliers 10 heures et 16 heures

Réseau d'Alerte Pluies Intenses pour les Communes (APIC)

- Porté par météo France
- Concerne les pluies intenses pouvant engendrer des inondations par ruissellement ou débordement rapide de petits cours d'eau
- Réseau de radars météorologiques de Météo-France, dès que des précipitations intenses sont observées/décelées sur une surface significative de la commune ou à proximité immédiate (10 max), un message précisant le niveau de sévérité des précipitations est envoyé
- Service d'observation gratuit, une seule inscription par commune est possible. Toutefois il est possible de surveiller 10 communes

Constat et principales pistes d'actions envisagées :

1. Concernant les DICRIM et les PCS, il convient d'accompagner les communes prioritaires dans la rédaction (du fait d'un PPRi approuvé ?), la mise à jour et l'animation de leur PCS ainsi que leur DICRIM. Tout cela en identifiant les communes cibles, évaluant les PCS existants et élaborant un PCS type par exemple. Promouvoir les outils existants et disponibles sur le site du ministère de l'intérieur (cf SDIS)
2. Le SDIS soulève le problème de la communication entre les différents services : est-ce que les services (SPC, Météo France) arrivent à communiquer entre eux pour une meilleure coordination avant la crise?
Il se demande aussi comment et qui gère le cours d'eau lors d'une inondation. Y-a-t-il un protocole de gestion ?
3. A ce sujet, il faudra développer les dispositifs de prévision, de surveillance et d'alerte locaux ? Pas d'extension prévu par le SPC sur l'avesnois, poursuivre leur amélioration et les rendre encore plus performants et adaptés aux besoins
4. Inciter les communes à s'abonner à APIC (service Gratuit)
5. Développer la recherche de coopérations intercommunales pour développer les solidarités et optimiser les moyens et dispositifs de préparation et de gestion de crise sera à privilégier.
6. Accompagnement dans l'Organisation de la continuité d'activité aux collectivités et aux entreprises (PAC)





2 – L'alerte

Dans la deuxième partie du diaporama, la DDTM explique le système d'alerte lors d'une inondation.

En cas de vigilance Pluie-inondation, Météo-France se met en relation avec les services en charge de la vigilance crue: le SPC (vigicrués). Ils croisent leurs données concernant la prévision des précipitations et l'état des cours d'eau puis définissent ensemble le seuil de vigilance qui apparaîtra dans la carte de vigilance météo.

Météo France adresse sa carte de vigilance et ses bulletins de suivis:

- **aux institutions en charge de la sécurité des populations** à tous les échelons administratifs: centre opérationnel de gestion interministérielle de crise du Ministère de l'Intérieur, Centres Opérationnels de Zone, Préfectures de département, etc.
- **aux services de secours** : Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)
- **aux institutions en charge de la santé** : Agences Régionales de Santé, Institut national de Veille Sanitaire etc.
- **aux institutions en charge de la gestion des routes** : Centre national d'information routière, Centres Régionaux d'Information et de Coordination Routières, Directions Départementales des Territoires etc.
- **aux médias** (par l'intermédiaire de l'Agence France Presse, Radio France etc.), qui retransmettent les informations au **grand public**

En même temps, la préfecture alerte les sous-préfectures et les maires par fax, appel téléphonique (diffusion d'un message pré-enregistré), SMS ou e-mail. Le message décrit les phénomènes attendus, les conseils de comportements destinés à la population et les éventuelles préconisations du préfet.

Ensuite les maires doivent **relayer** autant que possible **les niveaux de vigilance en cours**, surtout vers des populations les plus vulnérables (habitants de zones inondables, de terrains de camping etc.).

Constat et principales pistes d'actions envisagées :

1. La DDTM soulève le problème de l'alerte : actuellement comment la population est -elle prévenue ? Et l'information est-elle donnée aux établissements sensibles ?
2. Le SDIS précise à ce sujet qu'il existe un guide ORSEC nommé « Système d'Alerte et d'Information de la Population » (SAIP) expliquant les différents systèmes d'alerte. Il pourrait être judicieux de le faire connaître aux collectivités. Selon eux, il apparaît nécessaire de le mettre jour sur l'arrondissement car il daterait de 2004 ;





3. Météo France précise qu'il existe aussi un service privé nommé Prédicit, servant de conseiller et d'expert en termes de risque inondation aux collectivités ;
4. Sur l'alerte, le SPC précise que des communes ont demandé d'être averties au niveau de vigilance jaune alors qu'actuellement pour les communes du bassin de la Sambre l'alerte n'est donné que pour le niveau orange. Il faudra donc prévoir une harmonisation du seuil d'alerte.
5. Il ajoute aussi qu'il va y avoir courant de l'année 2016 une évolution du site vigicrue ainsi que du Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI).

En effet, la carte de vigilance crues, en place de 2006, qui constituait un premier niveau d'interpellation des populations susceptibles d'être confrontées dans les prochaines heures à une inondation, va subir une évolution fin 2015 en passant de la prévision des crues à la prévision des inondations (délimitation des zones qui seront potentiellement inondées). Ces éléments directement interprétables faciliteront les décisions des autorités, notamment les évacuations et les mises en pré-alertes des populations.

3 – Le traitement de la crise

Dans la troisième partie du diaporama, la notion des enjeux est développée par la DDTM, que ce soit en termes de biens ou de réseaux (Électrique, eau potable).

Comme le montre la carte présentée, une identification de chaque établissement de pilotage de crise (mairie, pompiers), des enjeux sensibles (ERP, industrie) et des enjeux pouvant engendrer un effet domino a été réalisée pour chaque commune du périmètre de la stratégie locale.

Il s'agit d'une première cartographie qui devra être partagée avec chaque élu concerné pour consolider les connaissances qui y sont représentées.

Le traitement de la crise passe par une identification en amont de ceux-ci puis une transmission aux élus des communes et au SDIS.

Constat et principales pistes d'actions envisagées :

1. Le SDIS fait remarquer qu'il ne connaît pas les routes inondées, ni les ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau ;
2. A ce sujet, il faudra valoriser le travail de catalogue des cartes en crues (zonage PPRI, AZI) pour que les services en charge de la gestion de crise et secours se les approprient et les exploitent notamment en intégrant les routes inondées en collaboration avec le Conseil Départemental du Nord ;
3. Valider, par les collectivités et les membres du Comité de Pilotage, les cartes des enjeux vulnérables annexées au diagnostic de la SLGRI ;





4. Réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour le bâti (habitations, ERP sensibles etc) et les réseaux dans un premier temps
5. A la suite, réaliser une étude de vulnérabilité des enjeux au sein du périmètre de la SLGRI
6. et proposer une expérimentation sur site, du diagnostic avec les opérateurs publics et privés ;
7. Mobiliser la Réserve Communale de Sécurité Civile en lien avec le PCS.

4 – Post crise

La dernière partie du diaporama traite la phase venant après la crise, au cours de cette phase les pouvoirs publics vont permettre d'assister les élus et les populations dans les démarches relatives à la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle.

C'est aussi dans cette phase qu'il faut préserver la mémoire locale du risque :

Cette phase permet de conserver la mémoire des événements par :

- les repères de hauteurs d'eau ;
- le repérage et la cartographie des zones inondées à partager avec les élus ;
- conséquences, dédommagement (notamment en termes d'assurance) ;
- la création d'instances locales regroupant les personnes ayant la mémoire des lieux ;

Constat et principales pistes d'actions envisagées :

1. Lancer une dynamique d'accompagnement aux communes exposées aux inondations dans le recensement et la matérialisation des repères de crue ;
2. Capitaliser, au travers des retours d'expérience des événements vécus ;
3. Favoriser l'appropriation de la connaissance et l'évolution de la culture du risque inondation par le plus grand nombre (diffusion connaissance, information préventive, communication, lien passé/présent, éducation, rappel des responsabilités des maires...) ;

A ce propos, le CPIE du bocage rappelle les difficultés de recueillir les témoignages des sinistrés suite à une catastrophe notamment lors de la tempête en 2008 sur Hautmont. Il précise qu'il existe des retours positifs particulièrement suite aux inondations de la somme en 2001 avec la parution d'un mémento des inondations destiné à toute la population.

4. Accompagnement dans l'organisation et la réalisation d'exercices de simulation de crise inondation ;
5. Développement de l'information préventive ;
6. Actualisation des outils de gestion de crise : PCS, PPMS, PCA et des outils d'information DICRIM





Synthèse de l'atelier avec les objectifs opérationnels déclinés en actions envisagées :

Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Objectif opérationnel n°1 : Préparer les acteurs concernés et la population (avant la crise)

Actions envisagées :

Accompagner les communes prioritaires dans la rédaction, la mise à jour et l'animation des Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

Inciter les communes à s'abonner à APIC (Alerte Pluies Intenses pour les Communes)

Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en place de Plan de Continuité d'Activité (PCA) et les écoles dans la mise en place de Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS)

Développer la recherche de coopérations intercommunales pour développer les solidarités et optimiser les moyens et dispositifs de préparation et de gestion de crise

Étudier la possibilité de relocaliser les établissements de gestion de crise potentiellement touchés par une inondation

Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Objectif opérationnel n°2 : Mettre en place un dispositif d'alerte adapté

Actions envisagées :

Mettre à jour le plan ORSEC (ORganisation des SECours) qui date de 2004 sur l'arrondissement

Réaliser une fiche alerte à l'intention des communes

Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Objectif opérationnel n°3 : Mettre en place les outils et les moyens facilitateurs de gestion de crise

Actions envisagées :

Valider, par les collectivités et les membres du Comité de Pilotage, les cartes des enjeux vulnérables annexées au diagnostic de la SLGRI

Réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour le bâti (habitations, ERP sensibles etc) et les réseaux dans un premier temps

A la suite, réaliser une étude de vulnérabilité des enjeux au sein du périmètre de la SLGRI

Proposer une expérimentation sur site, du diagnostic avec les opérateurs publics et privés

Optimiser les outils de gestion de crise et encourager l'élaboration des PCS sur les territoires à enjeux

Objectif opérationnel n°4 : Accompagner l'après crise et capitaliser les retours d'expériences

Actions envisagées :

Lancer une dynamique d'accompagnement aux communes exposées aux inondations dans le recensement et la matérialisation des repères de crue

Capitaliser, au travers des retours d'expérience des événements vécus

Accompagner dans l'organisation et la réalisation d'exercices de simulation de crise inondation ;

Développer l'information préventive et actualiser les outils de gestion de crise

Pour information, la priorisation des actions aura lieu durant le Comité de Pilotage de janvier 2016.

Prochaine échéance : Un Comité de Pilotage présidé par Madame le Sous-préfet aura lieu courant janvier 2016.

Envoi du CR avec proposition d'objectifs opérationnels pour avis – délai 15 jours pour répondre

